

tort ou à raison—certains y trouvent à redire—sont tombés sous le coup de la loi par suite de diverses modifications apportées avant le changement de gouvernement. Les pêcheurs ont été admis aux prestations au printemps de 1957 par une mesure législative adoptée par le Parlement, mesure qui fut louée par tous les partis de la Chambre. La loi est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1957, à peu près trois mois avant que nos honorables vis-à-vis constituent le gouvernement.

Ils n'ont cessé depuis lors leurs fausses déclarations. Cela est à l'avenant de leur comportement, et je ne sais s'ils disent des faussetés de propos délibéré ou par ignorance. Si j'étais à leur place, je ne sais de quoi je serais le plus fier. Veulent-ils se vanter qu'ils sont tellement ignorants qu'ils ne peuvent fournir les faits ou essaient-ils à dessein de duper le peuple? Il n'y a pas d'autre possibilité.

Une voix: Vous avez dit la même chose l'année passée.

L'hon. M. Pickersgill: Et il y a lieu de le répéter. Ou ils tentent de fausser les faits à dessein pour obtenir l'appui du public, ou alors ils sont tellement ignorants de la loi qu'ils ne savent pas ce dont ils parlent.

Pour vous donner une idée de leur ignorance, et je ne vois pas que je puisse employer ici d'autre mot que celui d'ignorance...

M. Jones: Votre vocabulaire n'est sûrement pas étendu.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député aura peut-être quelque chose à dire lorsque j'aurai terminé ma citation. J'ai entre les mains un document émanant du bureau du premier ministre et intitulé «Notes en vue d'un discours que le premier ministre, le très honorable John G. Diefenbaker, C.P., Q.C., député, doit prononcer lors d'une réunion de l'Association des conservateurs progressistes, à Fredericton (N.-B.), le 21 octobre 1961». Qu'est-ce que le premier ministre dit dans ses notes qui ont été remises aux journaux? Il ne s'agit certes pas de propos impromptus; ces notes ont été rédigées aux fins des atricles que les journaux allaient écrire pour la population. Voici ce qu'il y est dit, et cela dépasse l'imagination:

Puis il y avait l'assurance-chômage. Nous avons soutenu que le régime de M. St-Laurent n'avait pas réussi à faire atteindre à l'assurance-chômage les fins pour lesquelles elle était destinée. A cette époque-là, seulement six des dix provinces bénéficiaient de la loi en question.

Le premier ministre est si ignorant de la loi, si ignorant du régime qu'il dirigeait depuis plus de quatre ans à ce moment-là.

L'hon. M. Martin: Voulez-vous répéter ce que vous venez de dire?

L'hon. M. Pickersgill: Comment donc! J'ai cru d'abord que c'était une erreur d'impression parce que cela dépasse l'imagination.

Puis il y avait l'assurance-chômage. Nous avons soutenu que le régime Saint-Laurent n'avait pas réussi à faire atteindre à l'assurance-chômage les fins pour lesquelles elle était destinée. A cette époque-là, seulement six des dix provinces du Canada bénéficiaient de la loi en question.

L'hon. M. Martin: Extraordinaire!

L'hon. M. Pickersgill: Voilà le genre de choses que dit le premier ministre lors d'assemblées politiques à travers le pays. Inutile de dire que cette déclaration est inexacte, comme nous le savons tous ici dans cette chambre. Elle est tout à fait inexacte. Je n'accuse pas le premier ministre d'avoir inventé cela. Il est évident que cette déclaration vient de la fabrique où le premier ministre va chercher ses discours. Tout ce qu'il fait, apparemment, c'est de répéter ces choses. Il ne prend pas la peine de les vérifier. Il ne se préoccupe pas de savoir si les faits qu'il cite sont exacts ou, comme il aime à le dire, s'ils ne sont que pure invention.

L'hon. M. Browne: L'honorable député me permettra-t-il une question?

L'hon. M. Pickersgill: C'est tout simplement renversant...

L'hon. M. Browne: Puis-je poser une question?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, certainement.

L'hon. M. Browne: S'agissait-il d'assurance-chômage ou d'assurance-hospitalisation?

Une voix: Il parle d'assistance-chômage.

L'hon. M. Pickersgill: Il parle de l'assurance-chômage. Je vais continuer à lire ce passage, si l'honorable député prétend qu'il s'agit d'assistance-chômage. S'il s'agit d'assistance-chômage, le premier ministre se trompe encore davantage. Je cite:

Aujourd'hui, les Canadiens des dix provinces en bénéficient.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Pickersgill: Je sais que les honorables députés n'aiment pas pareille révélation de ce que fait le premier ministre. Ils essaient de créer une diversion. Je cite de nouveau:

Aujourd'hui, les Canadiens des dix provinces en bénéficient.

Le premier ministre a été élu à la Chambre des communes le 26 mars 1940 pour la première fois. Il était ici lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été modifié de manière à permettre à l'assurance-chômage de relever du Parlement. Il était ici lorsque la loi a été inscrite dans nos statuts. Il sait fort bien qu'à compter du moment où la loi